

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document BE-BIO-01.056-0000736.2025.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SJANKARA BV Adresse Pathoekeweg 9/10 8000 Bruges Pays Belgique Code ISO BE			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité CERTISYS (BE-BIO-01) Adresse Square de Meeûs - De Meeûssquare 35, 1000, Bruxelles Pays Belgique Code ISO BE		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Importation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 30 janvier 2025 17:32:47 +01 (CET) Lieu Bruxelles (BE)		Nom et signature CERTISYS			I.8 Validité Certificat valable du 30/01/2025 au 31/03/2028

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	NL: CO2 extracten FR: Extraits de CO2 EN: CO2 extractes		Biologique
	NL: Etherische oliën, hydrolaten, bloemenwaters en maceraat FR: Huiles essentielles, hydrolats, eaux florales et macérats EN: Essential oils, hydrosols, floral water and macerates		Biologique
	NL: Oliën en vetten van plantaardige oorsprong en/of emulsies van oliën, vetten van plantaardige oorsprong FR: Huiles et matières grasses d'origine végétale et/ou émulsions d'huiles, matières grasses d'origine végétale EN: Oils and fat of vegetable origin and/or oil, fats of vegetable origin emulsion		Biologique
	II.2 Quantité de produits		
	II.3 Informations sur les terres		
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
Adresse ou géolocalisation		Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
SJANKARA (Certisys Ref: 4374606_S4392206) Pathoekeweg 9 bus 10 8000 Brugge		Importation	-
SJANKARA (Certisys Ref: 4374606_S4392206) Pathoekeweg 9 bus 10 8000 Brugge		Préparation	-
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		BELAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://www.certisys.eu/wp-content/uploads/2024/11/093-PROD-15-F-N-E.pdf	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.9 Autres informations

Certisys Ref: 4374606

NL:

Type van verkoop:
- Business to Consumer
- Business to Business

Type van bereiding activiteiten:
- Verwerking
- Herverpakken

Fysieke behandeling van producten:
- De marktdeelnemer behandelt de producten fysiek

Eerste geadresseerde:
- De exploitant is een eerste geadresseerde

FR:

Type de vente:
- Business to Consumer
- Business to Business

Type d'activité de transformation:
- Transformation
- Reconditionnement

Manipulation physique des produits:
- L'opérateur manipule physiquement les produits

Premier destinataire:
- L'opérateur exerce une activité de premier destinataire

EN:

Type of sale:
- Business to Consumer
- Business to Business

Type of activity of preparation:
- Processing
- Packaging

Physical handling of products:
- The operator physically handles the products

First addressee:
- The operator carries out an activity of first addressee

DÉLIVRÉ